

Un vent de panique

Date : 23 octobre 2019

Depuis que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'est retiré du projet de monnaie locale qu'il avait initié après avoir gâché de l'ordre de 500.000 euros, l'association Galléco qui l'a porté ne fonctionne plus que sur la base de 4 collègues d'adhérents (voir les statuts en date du 27 juin 2017) :

- Membres de droit (on oublie)
- Citoyens
- Entreprises
- Partenaires
- Collectivités

Par ailleurs, force est de constater qu'il n'y a jamais eu, dans aucune des instances de l'association, le moindre membre partenaire ou issu des collectivités.

Sans rire, l'association Galléco fait à présent observer que « *lors de la dernière assemblée générale, les représentants des entreprises historiques ont quitté le conseil des collègues pour permettre son renouvellement* ».

Qu'en termes choisis ces choses-là sont dites !!!... ;-)

Je ne serais pas surpris qu'en outre un certain nombre de citoyens aient clairement envie et l'intention de rendre leur tablier.

C'est tout cela qui motive la convocation d'une assemblée générale "extraordinaire" le 15 novembre prochain, à l'objet statutaire exclusif d'élire - si possible - de nouveaux représentants parmi les très rares adhérents motivés.



Invitation Assemblée Générale exceptionnelle

Chers adhérent.e.s, sympathisant.e.s, partenaires, nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale exceptionnelle du Galléco !



[cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Car il ne faut pas oublier la règle du quorum, qui veut que - « *pour délibérer valablement* » - le conseil des collèges qui est statutairement l'instance dirigeante, mais aussi le bureau et l'assemblée générale, doivent "*constater au moins la représentation des 3 collèges*" suivants :

- Citoyens

- Entreprises
- Partenaires

Espérons que l'association n'oublie pas qu'en amont il appartient aux 3 « comités locaux d'animation » de désigner leurs représentants... à défaut de quoi les décisions de l'assemblée générale seront tout simplement nulles et non avenues.

Attention : je suis certain qu'il y aura bien quelqu'un pour le faire utilement valoir. ;-)

Le comité de Fougères est mort et enterré depuis belle lurette et celui de Rennes en est au stade de l'extrême-onction.

Parions que celui de Redon va tirer son épingle du jeu !... ;-)

Pour aller plus loin : [toutes mes contributions à l'évaluation du galléco](#) depuis le 25 septembre 2013